

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de Meurthe-et-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	A25070037
Date de mise en ligne :	Le lundi 06 octobre 2025 à 11:30:02
Date de clôture :	Le vendredi 07 novembre 2025 à 16:00:00
Titre :	Accords-cadres de travaux pour la mise en accessibilité du patrimoine du Département
Descriptif :	Les accord-cadres concernent la réalisation des travaux pour la mise en accessibilité du patrimoine du Département, alloti en 8 lots suivants : Lot(s) Désignation 01 TP - VRD - Marquage au sol 02 Gros œuvre 03 Clôture - Métallerie - Serrurerie 04 Menuiseries Extérieures PVC - ALU - BOIS - ACIER 05 Plâtrerie – Faux Plafond – Isolation 06 Menuiseries Intérieures – Signalétiques 07 Plomberie – Sanitaire 08 Electricité Au stade de la candidature (voir RC), sont notamment demandés : -Conformément à l'article R.2142-13 du CCP, le candidat décrit premièrement sa bonne capacité à gérer une multitude d'opération (en simultanée ou non) dans une année, en plus de sa charge actuelle. Deuxièmement, il transmet les effectifs de l'entreprise (notamment en juillet et en août), visant à garantir sa capacité en termes de ressources humaines pour exécuter l'accord-cadre et assurant un niveau de qualité approprié. A titre d'information et de manière non engageante pour le Département, les prestations de chacun des lots ont vocation à démarrer fin d'année 2025 pour une quinzaine de sites, avec une gradation des besoins dès 2026 avec une vingtaine de sites concernés, puis en 2027 pour une quinzaine de sites. Le candidat doit donc démontrer sa capacité technique et

humaine à réaliser plusieurs opérations, même en période estivale et ceci tout au long de la durée de l'accord-cadre

- Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

LOT 1 – TP - VRD - Marquage au sol: 2111 – 2151 - 1311

LOT 2 – Gros Œuvre: 2111 – 2151 - 1311

LOT 3 – Clôture - Métallerie - Serrurerie: 1331

LOT 4 – Menuiseries Extérieures PVC - ALU - BOIS - ACIER : 3511 – 3521

LOT 5 – Plâtrerie – Faux Plafond – Isolation : 4131

LOT 6 – Menuiseries Intérieures – Signalétiques : 4311

LOT 7 – Plomberie – Sanitaire : 5111 – 5211

LOT 8 – Electricité : QUALIFELEC MGTI

- Attestation de formation "travaux en hauteur" pour les lots suivants : Lot 05

– Lot 07 – Lot 08

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine. En cas de sous-traitance, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[22/10/2025 à 08:12:45] Bonjour,

Lot 02 Gros-oeuvre

Poste "Consignation" le CTPP précise qu'elle sera réalisée par l'électricien et le plombier. Merci de nous préciser ce que nous devons chiffrer

Poste "Panneau de chantier" le CCAP précise que les couts liés au panneau de chantier sera répercuté au compte pro-rata. Merci de nous préciser ce que nous devons chiffrer.

Postes de la partie fondation merci de nous préciser si nous devons inclure les terrassements dans la réalisation de ces ouvrages

Poste "terrassement pour dallage béton" le CCTP décrit uniquement les remblais sous dallage pouvez-vous nous préciser si nous devons également inclure les terrassements.

Postes "Allées ou dallages béton" et "Rampes et Paliers Béton" Pouvez-vous nous préciser la répartition des terrassement, remblai et béton dans le prix au m3. Il serait plus judicieux de chiffrer ces ouvrages au m² ce qui serait plus cohérent selon le descriptif du CCTP

Postes "Escalier béton coulés en place et marches bloc" Pouvez-vous nous préciser le nombre de m² de palier et le nombre de m² de mur que nous devons compter par ml de marche. Il serait plus judicieux de chiffrer à part ces postes pour ne pas fausser le prix au ml.

Poste "Mur béton" le CCTP décrit que nous devons inclure les fondations du mur béton or pour un chiffrage au m² de mur cela est difficile d'estimer correctement les quantités de fondations que nous devrons réaliser pour un m² de mur il serait plus judicieux de chiffrer les fondations du mur à part

Postes "Travaux d'enduisage" dans quelle poste devons-nous compter la mise en place d'un échafaudage, pouvons-nous rajouter un poste installation d'un échafaudage au m²

Cordialement

Questions / Réponses

[23/10/2025 09:29:39] Bonjour,

Le DCE a été modifié suite à la présente question, dont nous apportons les réponses ci-après.

Modifications apportées : CCTP / annexe financière du lot 2, CCAP article 5.3

Lot 02 Gros-oeuvre

Question : Poste "Consignation" le CCTP précise qu'elle sera réalisée par l'électricien et le plombier. Merci de nous préciser ce que nous devons chiffrer

Réponse : Les prestations à chiffrer sont dans le CCTP

Question : Poste "Panneau de chantier" le CCAP précise que les couts liés au panneau de chantier sera répercuté au compte pro-rata. Merci de nous préciser ce que nous devons chiffrer.

Réponse : L'article 5.3 du CCAP a été modifié en ce sens.

Question : Postes de la partie fondation merci de nous préciser si nous devons inclure les terrassements dans la réalisation de ces ouvrages

Réponse : Oui, les prestations sont indiquées dans le CCTP

Question : Poste "terrassement pour dallage béton" le CCTP décrit uniquement les remblais sous dallage pouvez-vous nous préciser si nous devons également inclure les terrassements. ?

Réponse : Oui, merci de bien vouloir inclure les terrassements.

Question : Postes "Allées ou dallages béton" et "Rampes et Paliers Béton" Pouvez-vous nous préciser la répartition des terrassement, remblai et béton dans le prix au m3. Il serait plus judicieux de chiffrer ces ouvrages au m² ce qui serait plus cohérent selon le descriptif du CCTP.

Réponse : Les terrassements sont à chiffrer dans le lot 01 TP - VRD - Marquage au sol.

Question : Postes "Escalier béton coulés en place et marches bloc" Pouvez-vous nous préciser le nombre de m² de palier et le nombre de m² de mur que nous devons compter par ml de marche. Il serait plus judicieux de chiffrer à part ces postes pour ne pas fausser le prix au ml.

Réponse : Nous sommes à l'étape de passation d'un accord-cadre, il n'est donc pas possible à ce stade de définir des surfaces dans l'immédiat. Celles-ci seront définies dans les bons de commandes émis tout au long de la durée de validité de l'accord-cadre, au gré des besoins.

Question : Poste "Mur béton" le CCTP décrit que nous devons inclure les fondations du mur béton or pour un chiffrage au m² de mur cela est difficile d'estimer correctement les quantités de fondations que nous devrons réaliser pour un m² de mur il serait plus judicieux de chiffrer les fondations du mur à part

Réponse : Le CDPGF du lot 2 a été modifié dans ce sens.

Question : Postes "Travaux d'enduisage" dans quelle poste devons-nous compter la mise en place d'un échafaudage, pouvons-nous rajouter un poste installation d'un échafaudage au m²

Réponse : Le CDPGF du lot 2 a été modifié dans ce sens.

[21/10/2025 à 09:25:44] Bonjour, Pouvons nous proposer des équivalences aux certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats dans le RC; notamment pour le 1311?

Questions / Réponses

[21/10/2025 14:14:32] Bonjour,

Nous vous confirmons que, conformément à l'article 6.1.1 du Règlement de la consultation ainsi qu'à l'article 3-12° de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, des équivalences aux certificats de qualification professionnelle demandés sont acceptés.

Cordialement